



## Sommaire

P. 1 : Dates à retenir. P. 2 et 3 : Conseil du 28 Mai. Infos Mairie. P. 4 : Souvenirs du Marathon. Infos. P. 5 et 6 : Pages Spéciales d'Isabelle Rouquier. P. 7 et 8 : Pages du Tennis Club.

## NOTRE SITE En panne !!!

Suite à un court-circuit dans le serveur de l'hébergeur (Online.net) de notre Site le vendredi 12 juin, le Site n'est malheureusement plus visible. Malgré leurs efforts, ils n'ont pu récupérer les pages, il va donc falloir les réinjecter une par une. Nous faisons le maximum pour que cela soit rapide...

## Etat Civil du 1er SEMESTRE 2009

### NAISSANCES

**CLOUARD Elena, Manuella** née le 7 janvier à Brou-sur-Chantereine

**VIEIRA Oriane Jacqueline** née le 22 janvier à Nogent-sur-Marne (94)

**LEFRANCOIS Kim** né le 26 janvier à Lagny-sur-Marne

**FERNANDES Alice** née le 20 février à Lagny-sur-Marne

**COCHENILLE Angeline, Cynthia, Patricia** née le 17 avril à Lagny-sur-Marne

**TORLOTIN Noémie, Mila** née le 11 avril à Lagny-sur-Marne.

### DÉCÈS

**Serge GOSSELET** le 05 janvier

**Jean DERBIS** décédé le 29 janvier

**ROGE Guy, Lucien, Jean** le 13 avril.

### MARIAGES

**CURCIO Cédric, Jean et SHAO Yanping** le 10 janvier

**CARLET Eric, Jean, Yves et ENDERLE Béatrice, Anne-Marie** le 21 mars

**BENABDELMOUMENE Nassim et BOUSEKSOU Médina** le 18 avril

**FERRAND Sébastien, Francis et DESMIDT Caroline, Jeanne, Jacqueline** le 18 avril

**COURTINE Denis, Benoit et FREMONT Caroline, Françoise, Marie** le 27 juin.

## Résultat du Concours

### "Faute d'orthographe" du N° 167

Le mot erroné était «**connaissent**», dans l'article «INSEE Communiqué», page 1, deuxième colonne. Sept personnes ont bien répondu. La gagnante du Tirage au sort est **Karine Rouffineau**. Elle recevra prochainement un Livre d'Art. Bravo à Tous pour votre participation !

Dans ce numéro également, une faute volontaire qui ne peut être qu'un triplement de consonnes (exemples : poisson, pomme...) s'est glissée une seule fois dans le numéro, excepté les www des Sites. La réponse (le mot erroné, le titre de l'article et votre adresse et téléphone) devant parvenir en Mairie avant le 25 par courrier ou sur le mail de la Mairie - PAS PAR TÉLÉPHONE. A gagner chaque mois, par tirage au sort : 1 livre d'Art...



La Photo du Mois : Eric Michaud, Guermantais, 1er du Marathon en individuel.

## DIMANCHE 13 SEPTEMBRE

## Pique-nique à Guermantes sur la Plaine de Jeux

Venez nombreux retrouver la chaleureuse ambiance festive de l'Edition 2008. Cette réunion permettra aux nouveaux habitants de faire connaissance et à certains autres de se retrouver.

Rendez-vous sur la Plaine de Jeux, où chacun apportera son pique-nique, la boisson étant offerte par la Municipalité. Des jeux sportifs ou «culturels» satisferont petits et grands. Lors de l'apéritif de bienvenue,

il sera procédé aux remises des Prix des Jardins Fleuris et des Concours des Fautes d'orthographe pour les quelques gagnants qui n'ont pas encore reçu leur Lot. Retenez cette date dans vos calendriers, de plus amples informations seront données dans les deux prochaines feuilles d'infos à venir et... sur le Site.

Vous devrez venir vous inscrire en Mairie ou par téléphone au 01 60 07 59 12.

## Info Catéchisme Rentrée 2009...

Vous habitez notre Paroisse ? Votre enfant est en CE2, CM1, CM2 ou 6ème ? Pourquoi ne pas l'inscrire au catéchisme. Pour mieux nous connaître, pour vous informer ou nous rencontrer : Secteur Pastoral Notre Dame du Val, 33 Bld Thibaud de Champagne. 77600 BUSSY ST GEORGES. Tél : 01.64.66.39.92. www.notredameduval.fr

## Collecte déchets verts : jeudi 23 juillet

## DIMANCHE 27 SEPTEMBRE

## Lutte contre la Mucoviscidose

Cette année, les Guermantais qui désirent participer à cette marche pourront se rassembler devant la Mairie, vers 11h pour un départ vers 11h30 afin de rejoindre le Gymnase Maurice Herzog de Bussy-St-Georges. Chacun portera un dossard de couleur propre à sa commune. Pour des questions de logistiques, veuillez vous inscrire en Mairie dès que possible et ce avant le 15 août.

Il y aura d'autres manifestations, comme un Concert le vendredi 18 septembre dans l'Eglise de Guermantes avec un guitariste de talent, les détails dans le prochain numéro.

Nous comptons sur votre dynamisme et votre motivation.

## Concours Guermantais des Jardins Fleuris

Les résultats du Concours dans le prochain numéro.

Sous la Présidence de M. Guy JELENSPERGER, Maire. Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 15.

**PRÉSENTS :** Guy JELENSPERGER, Denis MARCHAND, Claude ROLLAND, Michel POYAC, Nathalie BILLY, Jacques COURPOTIN, Gérard DURA, Françoise JOUSSE, Gérard LEUX, Thierry RIVIERE, Isabelle ROUQUIER, Annie VIARD.

**ABSENTES EXCUSÉES :** Véronique FONTAINE qui a donné pouvoir à Guy JELENSPERGER, Daniel POUPART qui a donné pouvoir à Denis MARCHAND, Simone TRIMAILLE qui a donné pouvoir à Nathalie BILLY.

## 1) Approbation du dernier-compte rendu et élection du secrétaire de séance.

Compte rendu approuvé à l'unanimité. M. Claude Rolland est élu Secrétaire de séance.

## 2) Décision Modificative n°01/2009.

VU le Budget Primitif 2009, M. le Maire expose la nécessité de rééquilibrer la section de fonctionnement, une erreur de logiciel ayant entraîné un déséquilibre. Par ailleurs, le Maire indique que des nouvelles recettes et des nouvelles dépenses doivent être inscrites en section d'investissement.

## 3) Etat des sommes dues par ERDF au titre de l'occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du Domaine Public de la Commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des Syndicats d'électricité, tel que le Syndicat d'électricité auquel la Commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il explique au Conseil que pour l'année 2009, la redevance maximale pour occupation du Domaine Public de la Commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité applicable aux communes dont la po-

pulation est inférieure ou égale à 2 000 habitants est de 180,08 €. Toutefois, conformément à l'article L2322-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques, le montant de redevance doit être arrondi à l'euro le plus proche. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ARRETE le présent état des sommes dues au titre de la redevance pour occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité à la somme de : cent quatre vingt euros, 180 €.

## 4) Arrêt des cartes de bruit stratégiques sur le territoire de Guermentes.

La Directive Européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement demande à toutes les grandes aires urbaines (les agglomérations de plus de 100 000 habitants) de réaliser, à brève échéance, une cartographie stratégique du bruit sur leur territoire. Cette directive a été transposée en droit français et codifiée dans le Code de l'Environnement. Lors de la réunion du 24 avril 2007 à l'Hôtel du Département, le principe d'une intervention du Conseil Général de Seine-et-Marne pour la réalisation mutualisée de la cartographie du bruit sur le département a été approuvé par les collectivités concernées. 25 conventions de partenariat ont ensuite été signées entre le département et les collectivités, dont une entre le Conseil Général et la Commune de Guermentes. Au total, 48 communes faisant partie de l'agglomération de Paris sont concernées en Seine-et-Marne et le périmètre d'étude global est composé de 60 communes. L'article R. 572-7 du Code de l'Environnement prévoit que les cartes, une fois établies, soient arrêtées par les Conseils Municipaux des communes ou par l'organe délibérant de l'Établissement Public de coopération intercommunale compétent.

L'objectif des cartes de bruit est principalement d'établir un référentiel, à l'échelle de grands territoires, qui puisse servir de support aux décisions d'amélioration ou de préservation de l'environnement sonore. Les cartes de bruit stratégiques visent à donner une représentation de l'exposition au bruit des populations, vis-à-vis des in-

frastructures de transport (routier, ferroviaire, aérien) et des installations industrielles classées, soumises à autorisation. Les autres sources de bruit, à caractère plus ou moins fluctuant, local ou événementiel ne sont pas représentées sur ce type de document. Les cartes de bruit sont des documents d'information, non opposables. En tant qu'outil (modèle informatique), les cartes seront exploitées pour établir un diagnostic global ou analyser des scénarios ; le niveau de précision est adapté à un usage d'aide à la décision et non de dimensionnement de solution technique ou pour le traitement d'une plainte. Conformément aux textes, les cartes de bruit comportent, outre des documents graphiques : un résumé non technique présentant les principaux résultats de l'évaluation réalisée et un exposé sommaire de la méthodologie d'élaboration des cartes, ainsi qu'une estimation de l'exposition au bruit des personnes vivant dans les bâtiments d'habitation d'une part et du nombre d'établissements d'enseignement et de santé situés dans les zones cartographiées d'autre part.

Le «Résumé non technique – Diagnostic de l'environnement sonore» constitue ainsi un diagnostic de l'environnement sonore global du territoire, déduit de l'exploitation des cartes, vis-à-vis des 4 types de sources considérées (bruit routier, ferroviaire, aérien et industriel), ainsi que du cumul de ces sources (bruit global).

Ces cartes de bruit ont vocation à être réexaminées et le cas échéant révisées au minimum tous les 5 ans.

Les cartes sont l'étape indispensable avant l'élaboration des plans de prévention du bruit dans l'environnement, qui définissent les actions à mettre en place pour réduire le bruit constaté.

Il est demandé au Conseil Municipal d'arrêter les cartes de bruit transmises par le Conseil Général et datées de juin 2008. Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré arrête les cartes de bruit stratégiques datées de juin 2008. PRÉCISE que chaque carte de bruit comporte :

- des documents graphiques au 1/10 000ème représentant :
- Les zones exposées au bruit, à l'aide de courbes isophones de l'indicateur LDEN par pas

de 5 dB(A), entre 50 dB(A) et 75 dB(A) pour les sources de bruit suivantes : Infrastructures routières ; Infrastructures ferroviaires ; Aéronefs (si cartographiées sur le territoire) ; Infrastructures industrielles (si cartographiées sur le territoire).

Ainsi que l'exposition sonore globale due à l'ensemble des différentes sources de bruit ci-dessus.

- Les zones exposées au bruit, à l'aide de courbes isophones de l'indicateur LN par pas de 5 dB(A) entre 50 dB(A) et 75 dB(A) pour les sources de bruit suivantes : Infrastructures routières ; Infrastructures ferroviaires ; Aéronefs (si cartographiées sur le territoire) ; Infrastructures industrielles (si cartographiées sur le territoire) ; Ainsi que l'exposition sonore globale due à l'ensemble des différentes sources de bruit ci-dessus.

- Les secteurs affectés par le bruit arrêtés par le Préfet en application du 1° de l'article 5 du décret n° 95-21 du 9 janvier 1995 (classement sonore des infrastructures de transports terrestres) ; codifié à l'article R. 571-38 du Code de l'Environnement ;

- Les zones où les valeurs limites de l'indicateur LDEN visées à l'article L. 572-6 du Code de l'Environnement sont dépassées pour chacune des sources de bruit mentionnées à l'article L. 572-3 du Code de l'Environnement (infrastructures routières, infrastructures ferroviaires, aéronefs, infrastructures industrielles) ;

- Les zones où les valeurs limites de l'indicateur LN visées à l'article L. 572-6 du Code de l'Environnement sont dépassées pour chacune des sources de bruit mentionnées à l'article L. 572-3 du Code de l'Environnement (infrastructures routières, infrastructures ferroviaires, aéronefs, infrastructures industrielles) ; un «Résumé non technique – Diagnostic de l'environnement sonore» comportant :

- Un résumé non technique présentant les principaux résultats de l'évaluation réalisée et l'exposé sommaire de la méthodologie employée pour son élaboration.

- Une estimation du nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation et du nombre d'établissements d'enseignement et de santé situés dans les plages de valeurs de l'indicateur LDEN par pas de 5 dB(A) entre 50 dB(A) et 75 dB(A)

## Analyse de l'eau sur notre Commune : Synthèse de l'année

### BACTERIOLOGIE :

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

**Conclusion :** EAU DE TRES BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE. Tous les prélèvements sont conformes.

### NITRATES :

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

**Conclusion :** EAU CONTENANT PEU DE NITRATES. Moyenne : 19,3 mg/l. Maximum : 28 mg/l.

### DURETE :

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limitée réglementaire de dureté.

**Conclusion :** EAU CALCAIRE. Moyenne : 27,2°F. Maximum : 32,4°F. Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé.

### FLUOR :

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre.

**Conclusion :** EAU PEU FLUORÉE. Moyenne : 0,18 mg/l.

Maximum : 0,22 mg/l. Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (sel, comprimés...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

### PESTICIDES :

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des trois classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : A, B1 ou B2.

**Conclusion :** EAU CONFORME A LA LIMITE REGLEMENTAIRE (Classe A = La teneur ne dépasse jamais 0,1 micro gramme par litre) : Classe A. Valeur maximale inférieure au seuil de détection.

Nombre de prélèvements : 12.

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2008 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

et pour chaque source de bruit (infrastructures routières, infrastructures ferroviaires, aéronaves, infrastructures industrielles).

■ Une estimation du nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation et du nombre d'établissements d'enseignement et de santé situés dans les plages de valeurs de l'indicateur LN par pas de 5 dB(A) entre 50 dB(A) et 75 dB(A) et pour chaque source de bruit (infrastructures routières, infrastructures ferroviaires, aéronaves, infrastructures industrielles).

**PRÉCISE :** Que les cartes de bruit stratégiques et les informations qu'elles contiennent sont mises en ligne à l'adresse suivante :

<http://bruit.seine-et-marne.fr>  
Que les cartes de bruit stratégiques, les informations qu'elles contiennent ainsi que la présente délibération sont transmises à M. le Sous-Préfet de Torcy.

### 12) Questions Diverses.

■ M. le Maire transmet au Conseil les remerciements de l'Association Sportive du Golf de Bussy-Guermantes pour la subvention accordée.

■ M. le Maire informe le Conseil que cinq candélabres photovoltaïques ont été commandés pour le chemin piétonnier récemment réalisé le long de la RD35 entre la rue André Thierry et le chemin Malvoisine. M. le Maire rappelle que la Commune a obtenu des subventions pour ce projet.

■ M. le Maire informe le Conseil que des platines électroniques vont être installées sur les candélabres de la Commune, équippement permettant une économie d'énergie de 21 à 38 %. Des commandes ont été faites pour équiper 4 des 7 secteurs de la Commune. Les autres secteurs seront équipés plus tard, en fonction des disponibilités budgétaires.

■ M. le Maire présente au Conseil le projet de rénovation de la Place Cassiopée. A la suite d'une étude de la société Technys, le projet retenu est celui d'un giratoire simple avec suppression des arbres existants (problèmes racinaires) et implantation de quatre nouveaux arbres plus éloignés des habitations ; la chaussée sera réalisée en enrobé noir, l'anneau giratoire en pavés rouges et les espaces hors chaussée en enrobé rouge. Les travaux devraient démarrer en octobre 2009.

■ M. le Maire rappelle au Conseil qu'il a déposé des demandes de subvention auprès de différentes autorités pour la rénovation des voiries, où circule le transport collectif, dans le Val Guermantes. La Sous-Préfecture examine le dossier. Le Conseil Général a, quant à lui, proposé un éventuel rattachement de cette opération au Contrat Triennal de Voirie (CTV) en cours, ce qui permettrait à la Commune d'obtenir une subvention à hauteur de 20 %. Un dossier technique détaillé doit être présenté rapidement au Conseil Général ; la Commune a demandé à la société Technys de réaliser cette étude (diagnostic assainissement via Marne & Gondoire, diagnostic labo auprès de la DDEA ou société privée). Un rattachement au CTV implique, pour des raisons de plafonds de travaux annuels subventionnables, que les travaux ne soient réalisés qu'en 2010. Dans cette hypothèse, des rustines seront réalisées avant l'hiver.

■ M. le Maire informe le Conseil qu'il a adopté un Arrêté Municipal réglementant l'enregistrement des séances du Conseil Municipal par les élus et tout public et en fait lecture à l'assemblée. Ledit arrêté est affiché à la porte de la Mairie.

■ Mme VIARD demande s'il existe une réglementation sur le ramassage des ordures ménagères. Melle Rouquier, Vice-Présidente du SIETREM, rappelle les règles applicables : les ordures ménagères doivent être déposées dans les bacs ou poubelles appropriés et ne pas multiplier les sacs plastiques.

■ Melle Rouquier signale que l'Association Vaincre la Mucoviscidose remercie la Commune pour lui avoir accordé gracieusement un emplacement au Trocs et puces.

■ M. MARCHAND informe qu'un marché vient d'être attribué à la société V.Y.P. pour la fourniture de mobiliers urbains avec emplacements publicitaires (convention de concession), au lieu des mobiliers existants Clear Channel qui seront prochainement retirés : deux changements d'abri bus et implantation de deux nouveaux, des panneaux information et dix poubelles.

■ Mme BILLY informe le Conseil que deux classes (CE2/CM1 et CM2) sont parties en classe verte en Loire atlantique.

### CAPITAL Décès

## Communiqué de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Vous avez perdu un proche. Peut-être avez-vous droit au capital décès versé par l'Assurance Maladie.

**Attention :** Si vous êtes bénéficiaire prioritaire du capital décès, vous disposez d'un délai d'un mois pour déposer votre demande. Renseignez-vous dans nos points d'accueil ou téléphonez au 3646 (prix d'un appel local depuis un fixe).

## Création d'une AMAP sur Marne et Gondoire

### AGRICULTURE

UNE AMAP ou Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne est un partenariat entre un producteur et des consommateurs locaux. Il permet de développer des réseaux d'approvisionnements directs dans une économie solidaire. De plus en plus d'AMAP se créent en Seine et Marne comme ailleurs. Un groupe de consommateurs passe un contrat avec un maraîcher. Chacun achète à l'avance sa part de récolte qui est distribuée chaque semaine

par les adhérents sous forme de panier. Les légumes sont de saison et cultivés sans pesticide. L'agriculteur est garanti d'un revenu régulier car les risques naturels et les bénéfices sont partagés. Les premières distributions de paniers devant commencer en septembre, il faut s'inscrire rapidement pour prévoir les semis. Pour plus d'informations, vous pouvez nous écrire à cette adresse : [amapmgfree.fr](mailto:amapmgfree.fr)

## Rappel des heures de tonte et des outils bruyants

A découper et conserver.

De 7h à 20h les jours ouvrés (du lundi au vendredi).  
Samedi 9h/12h - 15h/19h30. Dimanche et jours fériés : 10h/12h. Impératif : ne sortez vos sacs poubelles de tonte que la veille au soir au maximum, ou attendez les jours de collecte des déchets verts (en poubelle et sans sac).  
Prochain passage des déchets verts : Jeudi 23 Juillet.



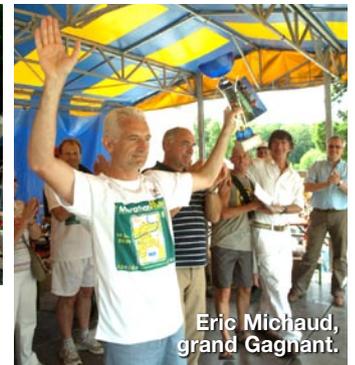
Tout Guermantes City réunit au Saloon...



Départ du relais de M. le Maire.



Départ de la Rando de Rentilly.



Eric Michaud, grand Gagnant.

## 5ème Edition du

# MarathonMARN & GONDOIRE

**L**e succès ne se démentit pas, de plus en plus de participants, de soleil, de joies et d'éloges pour les coureurs pour l'accueil des habitants et les paysages des communes traversées. Organisé par le Club MeGA avec le soutien de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, reliant sur 42,195 km les 15 Mairies de notre Communauté. 184 coureurs individuels et 123 équipes (de 4 à 16 relayeurs), soit plus de 900 coureurs...!

Ils partirent du Parc de Rentilly à 9h04, sous le starter de Michel Chartier, Président de la Communauté et de Michel Bach, Président de MeGA. Cette année, le sens du parcours retrouvant celui d'origine (du sud vers le nord), Guermantes était à nouveau la 3ème étape.

L'Edition 2009, se voyait renforcée par une Randonnée pédestre de 13km, grâce à l'initiative de Gérard Leux Conseiller Guermantais. Les 80 randonneurs partirent, eux à 9h30.

De plus, cette année, l'organisation ayant prévu un Concours de déguisements et de décors pour

les Mairies, les coureurs arrivèrent dans une ville du Far-West: Guermantes City! Les attendaient une équipe de 16 bénévoles de la Commune déguisés en cow-boys et girls. Merci à Mme Remise et son superbe cheval, ainsi qu'au Haras de Conches pour ses poneys et son cow-boy d'origine. Les Conseillers et leur conjoint, les Techniques, tous en armes, pour distribuer le ravitaillement en eau, fruits et les «célebres» crêpes de Mme Poyac.

Le premier relayeur arriva à Guermantes (6,350 km) à 9h31, suivi par un individuel 4 minutes plus tard !!!

A 9h52, notre Maire, M. Jelensperger prenait son relais au sein de l'Equipe des Elus.

A 9h55, les vélos "balai" arrivaient libérant les bénévoles et la circulation (merci aux riverains pour leur patience).

Pendant ce temps, de 10 à 11h, dans le Parc de Rentilly, 143 enfants de 8 à 14 ans, s'affrontaient lors de Courses en boucle de 500 à 2000 m.

A 11h45, le premier relayeur, de l'équipe ASFT rejoignait Rentilly en 2h 41' 25".

Suivi par le 1er individuel, Eric Michaud (Capitaine de l'Equipe de Guermantes, les années précédentes), en 3h 17' 06". Saluons son exploit, puisqu'il était arrivé 6ème l'année dernière !!!

De même, en Challenge Equipe Féminine, l'Equipe Féminine Conches/Guermantes, avec entre autres, Mmes Marquet et Rivière, arrivait 2ème avec une Coupe à la clef en 4h 09' 44".

Pour le Trophée des «Mairies déguisées», nouveau succès puisque le classement donna: 1ère: Lesches (déguisé en gaulois, Astérix, etc...), 2ème: Pomponne (thème guinguettes) et Guermantes: 3ème. Ce qui valut au Maire et à M. Poyac, co-organisateur, de recevoir à nouveau, une Coupe.

L'après-midi de nombreuses animations, groupes musicaux, baptême en mongolfière, kit stadium... encadrèrent la Remise des Coupes par les Organisateurs, les Maires ou Adjointes des 15 Communes.

Le soir, un grand barbecue réunit, en musique avec

Stormy Eyes, les coureurs et les bénévoles (plus de 300!) au pied du Château de Rentilly. A 22h30, grand succès pour la course aux flambeaux sous les vivas du public, ravi de cette excellente journée, clôturée à 23h par un feu d'artifice...



Remise par Michel Bach de la Coupe de 3ème à nos Elus.

## Changement d'adresse de l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire

Depuis le 27 juin, l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire vous accueille au 2 rue du Chemin de Fer à Lagny-sur-Marne. Le numéro de téléphone reste inchangé, de même que l'adresse mail. Tél. 01 64 02 15 15.

Mail : officedetourisme@marneetgondoire.fr  
Les bureaux de l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire (événementiel, administration, direction) demeurent au Méridien 5 cour de l'Abbaye à Lagny-sur-Marne - Tél 01 60 31 55 70 - Fax 01 60 26 80 94.



Le Programme de cet été étant considérable, nous ne pouvons que vous conseiller de visiter le Site : [www.marneetgondoire.fr/ot](http://www.marneetgondoire.fr/ot)

Animations le long des bords de Marne à Lagny.

**UNE VAGUE DE MUSIQUE**  
Soirées du 4 juillet au 21 août - accès libre, tout public à partir de 21h.

**LA TERRASSE DES BORDS DE MARNE** - Du vendredi 3 juillet au dimanche 23 août :

Le « café Antipode ».

**LES MOUSSAILLONS**  
Mercredi 8 juillet. Découvre l'eau sous toutes ses formes. Pour les 3-6 ans. Atelier gratuit.

**ENSABLEZ-VOUS !**  
Mercredi 22 juillet. Concours de château de sable. Pour les 6-12 ans. Animation gratuite, sur inscription à l'O. de Tourisme.

**LA DECOUVERTE DES BORDS DE MARNE**  
A partir du 1er juillet, un

nouveau jeu de piste sur les bords de Marne, côté Pomponne.

Gratuit - Disponible à l'accueil de l'O. de Tourisme.

**EXCURSIONS FLUVIALES** ...le temps d'une journée, d'une soirée, d'un après midi ou d'un mercredi après midi...

**VISITES COMMENTÉES**  
Estivales de Lagny sur Marne...

Pour toutes ses activités renseignements aux adresses ci-contre.